

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 6 juin 2024)**

Date de convocation : 23 mai 2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 22  
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GARROCC Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

**Absents ou excusés** : Mme BLANCHET Anne, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François

**Pouvoirs** : Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc  
M. CACHELOU Yoann donne pouvoir à M. SANZ Alain  
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul  
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie  
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

**Secrétaire de séance** : M. ESQUER Philippe

**OBJET** : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLE (PEP) AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU GAVE D'OLORON

**RAPPORTEUR** : Bernard BONNEMASON, Vice-Président

**Rappel** :

Les dégâts occasionnés par les événements de juin 2018 sur le territoire et leur récurrence sur les dernières années ont conduit les collectivités, et principalement celles compétentes en matière de prévention des inondations, à s'interroger quant au dimensionnement, à la programmation et à la coordination de l'action publique en la matière afin d'accompagner le territoire dans l'amélioration de sa résilience face au risque d'inondation.

Ainsi, les collectivités et syndicats intervenant en matière de GEMAPI sur le sous-bassin du gave d'Oloron (la communauté de communes de la vallée d'Ossau – CCVO, le syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe et Ossau - SMGOAO et le syndicat mixte des gaves d'Oloron et de Mauléon - SIGOM) se sont interrogés sur les modalités d'engagement d'un PAPI sur ce sous-bassin. Pour ce faire, elles ont souhaité associer l'Institution Adour à cette réflexion, au regard de ses missions et compétences, de sa gouvernance et de sa vocation tant en portage de démarches stratégiques au service du territoire que de coordination et de mise en cohérence.

Par convention en date du 23 décembre 2022, la CCVO, le SMGOAO, le SIGOM et l'Institution Adour ont décidé de travailler ensemble à l'élaboration d'un programme d'études préalable à un programme d'actions de prévention des inondations à l'échelle du sous-bassin du gave d'Oloron.

Le programme d'études préalable au PAPI est une démarche partenariale et collaborative à l'échelle du sous-bassin versant du gave d'Oloron dont l'objectif premier est d'élaborer une stratégie de prévention du risque inondation après avoir réalisé un état des lieux et un diagnostic du territoire par exploitation des données existantes concernant ce risque.

Le programme d'action défini est établi en tenant compte des 7 axes d'actions du PAPI à savoir :



AXES PAPI	OBJECTIFS
<p align="center">▶ AXE 0</p> <p align="center"><b>ANIMATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI</b></p>	<p><i>Cet axe aura pour but de définir le programme d'études préalable et d'élaborer le PAPI Complet.</i></p>
<p align="center">▶ AXE 1</p> <p align="center"><b>AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE</b></p>	<p>L'axe 1 sera consacré à trois actions dans le cadre de ce PEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir le plan d'action relatif à la connaissance et la conscience du risque qui sera mis en œuvre dans le PAPI ;</li> <li>• améliorer la connaissance sur les secteurs les nécessitant ;</li> <li>• réaliser quelques actions de sensibilisation ciblées dans le cadre du PEP</li> </ul>
<p align="center">▶ AXE 2</p> <p align="center"><b>LA SURVEILLANCE ET LA PREVISION DES CRUES ET INONDATIONS</b></p>	<p>La plupart des actions prévues dans cet axe sera réalisée en régie et permettra de définir une stratégie précise en matière de surveillance et prévision des crues qui sera mise en œuvre dans le PAPI complet.</p>
<p align="center">▶ AXE 3</p> <p align="center"><b>L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE</b></p>	<p>Cet axe nécessite une connaissance fine de l'aléa sur divers sous-bassins ainsi que des outils de surveillance. La priorité du PEP sera mise sur un accompagnement des communes et des intercommunalités afin de s'assurer que les collectivités possèdent un PCS/PICS à jour et opérationnel.</p>
<p align="center">▶ AXE 4</p> <p align="center"><b>LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME</b></p>	<p>Malgré les enjeux concernés par le risque inondation, leur prise en compte dans les documents d'urbanisme reste encore partielle. Le travail réalisé dans cet axe aura pour but d'analyser sa prise en compte et de l'améliorer là où il se doit.</p>
<p align="center">▶ AXE 5</p> <p align="center"><b>REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES</b></p>	<p>L'habitat diffus du territoire rend difficile la réalisation de solutions de protections structurantes, la réduction de la vulnérabilité individuelle apparaît comme une priorité du PAPI gave d'Oloron.</p>
<p align="center">▶ AXE 6</p> <p align="center"><b>RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS</b></p>	<p>Le territoire du PAPI gave d'Oloron et particulièrement le piémont et les coteaux sont très sensibles aux violents orages, ainsi le ralentissement des écoulements pourrait avoir des effets bénéfiques. Cet axe veillera à travailler sur des projets d'ouvrages et de méthodes de ralentissement pouvant être mis en place dans le cadre du PAPI.</p>
<p align="center">▶ AXE 7</p> <p align="center"><b>GESTION DES OUVRAGES</b></p>	<p>Le territoire du PAPI nécessite la gestion, et dans certains cas, la construction, d'ouvrages structurants, afin de s'assurer de la pertinence des travaux qui seront envisagés, un certain nombre d'études préalables seront conduites dans le cadre du PEP.</p>

Pour la construction du PEP au PAPI, de nombreuses réunions ont eu lieu et notamment :

- Des réunions techniques avec les élus et les services des structures GEMAPIENNES et les EPCI-FP,
- Des réunions de concertation sur des secteurs sensibles au risque inondation,
- Une journée de groupes de travail afin de définir les actions à inscrire,
- Des réunions avec les services de l'Etat, garants du bon déroulement de la démarche,
- Des réunions du Comité de pilotage (3).

Le programme d'actions, tel que constitué prévoit que l'Institution Adour porte l'animation du PAPI ainsi que diverses opérations qui seront réalisées en régie (AXE 0). La structure est également identifiée comme maître d'ouvrage, pour le compte des EPCI-FP et des syndicats en charge de la GEMAPI, des actions considérées comme mutualisables à l'échelle du territoire, afin de simplifier les démarches de demandes de subvention auprès des partenaires financiers, et en particulier les services de l'Etat, et bénéficier d'économie d'échelle sur les investissements. Une convention fixant les rôles et responsabilités administratives et financières de chacun, notamment au regard des aides publiques, sera mise en place lors la mise en œuvre du PEP au PAPI.



**Contenu du programme d'études préalable (liste complète des actions)****Extrait du contenu du programme d'études préalable :****Actions mutualisées (cofinancées par les 3 structures GEMAPIENNES)**

- 0.1 Animer le PAPI (pour assurer notamment les opérations conduites en régie)
- 1.1 Recueillir les données sur les inondations historiques du territoire
- 1.2 Développer des actions d'information pour accompagner le PEP
- 1.3 Sensibiliser l'ensemble des collégiens du territoire au risque d'inondation
- 1.9 Mettre en place des repères de crues
- 1.15 Évaluer sur le plan environnemental les actions du PEP

**Actions assurées en régie et concernant tout le territoire PAPI**

- 1.4 Sensibiliser le grand public au risque inondation
- 1.5 Sensibiliser les exploitants agricoles au risque inondation
- 1.6 Sensibiliser les élus au risque inondation
- 1.7 Accompagner la mise en place de DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) intégrant le risque inondation
- 1.13 Rédiger une note synthétique sur l'impact du changement climatique sur les inondations
- 1.14 Mettre en place un réseau de collecte de données post-crues
- 2.1 Réaliser des prospectives sur l'amélioration de la surveillance et la prévision des crues
- 2.2 Mener une réflexion pour la centralisation et la valorisation des outils existants de surveillance et prévision des crues
- 3.1 Sensibiliser et accompagner les collectivités dans la rédaction de PCS/PICS (Plan Communaux de Sauvegarde / Plan Intercommunaux de Sauvegarde)
- 4.1 Mener une réflexion pour l'élaboration d'un ou plusieurs PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation) dans la vallée de l'Escou
- 4.2 Analyser la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme
- 4.3 Organiser des rencontres thématiques sur le risque inondation avec les acteurs de l'aménagement du territoire
- 6.1 Mettre en œuvre des travaux nécessaires visant à coupler la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (conduite des actions contenues dans le Plan Pluriannuel de Gestion - PPG - de la CCVO)
- 6.2 Définir une stratégie de ralentissement des écoulements par des solutions fondées sur la nature (SFN)

**Actions propres à la CCVO**

- 1.8 Mettre à jour et uniformiser les DICRIM des communes de la vallée d'Ossau
- 5.1 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les habitations en zone inondable
- 5.2 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments de services publics en zone inondable
- 5.3 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les entreprises en zone inondable
- 6.8 Réaliser l'inventaire des zones humides de la vallée d'Ossau
- 7.4 Porter les études préalables d'un système d'endiguement en rive gauche du gave d'Ossau à Arudy
- 7.5 Porter les études préalables au confortement de la digue d'Izeste
- 7.6 Porter les études préalables à l'augmentation du niveau de sûreté du système d'endiguement de Béon
- 7.7 Porter les études préalables à l'augmentation du niveau de sûreté de la digue de Gère-Bélesten



**Plan de financement prévisionnel des actions concernant la CCVO (sous réserve de l'engagement d'autres partenaires financiers)**

Libellé	Montants (en € TTC)	Financement FPRNM	Financement FEDER	Reliquat global	Reliquat CCVO *
<b>Actions mutualisées :</b>					
0.1 Animer le PAPI	374 828,00	157 505,49	119 471,85	97 850,67	10 812,50
1.1 Recueillir les données historiques	40 000,00	/	/	40 000,00	8 840,00
1.2 Développer des actions d'information	50 000,00	40 000,00	/	10 000,00	2 210,00
1.3 Sensibiliser l'ensemble des collégiens	21 000,00	16 800,00	/	4 200,00	928,20
1.9 Mettre en place des repères de crue	8 000,00	6 400,00	/	1 600,00	353,60
1.15 Évaluer sur le plan environnemental les actions du PEP	150 000,00	75 000,00	/	75 000,00	16 575,00
<b>TOTAL ACTIONS MUTUALISEES</b>					
	<b>643 828,00</b>	<b>295 705,49</b>	<b>119 471,85</b>	<b>228 650,67</b>	<b>39 719,30</b>
<b>Actions assurées en régie et concernant tout le territoire PAPI : Actions menées dans le cadre de l'AXE 0 (Action 0.1)</b>					
1.4 Sensibiliser le grand public au risque inondation					
1.5 Sensibiliser les exploitants agricoles au risque inondation					
1.6 Sensibiliser les élus au risque inondation					
1.7 Accompagner la mise en place de DICRIM intégrant le risque inondation					
1.13 Rédiger une note synthétique sur l'impact du changement climatique sur les inondations					
1.14 Mettre en place un réseau de collecte de données post-crues					
2.1 Réaliser des prospectives sur l'amélioration de la surveillance et la prévision des crues					
2.2 Mener une réflexion pour la centralisation et la valorisation des outils existants					
<b>Actions propres à la CCVO :</b>					
1.8 Mise à jour et uniformisation des DICRIM des communes de la vallée d'Ossau	9 000,00	4 500,00	/	4 500,00	4 500,00
5.1 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les habitations	359 000,00	179 500,00	/	179 500,00	75 000,00
5.2 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments de services publics	15 000,00	7 500,00	/	7 500,00	3 000,00
5.3 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les entreprises	67 500,00	33 750,00	/	33 750,00	75 000,00
6.8 Réaliser l'inventaire des zones humides de la vallée d'Ossau	192 000,00	/	/	192 000,00	192 000,00
7.4 Etudes préalables d'un système d'endiguement en rive gauche du gave d'Ossau à Arudy	72 000,00	30 000,00	/	42 000,00	42 000,00
7.5 Etudes préalables au confortement de la digue d'Izeste	48 000,00	20 000,00	/	28 000,00	28 000,00
7.6 Etudes préalables à l'augmentation du niveau de sûreté du système d'endiguement de Béon	15 000,00	6 250,00	/	8 750,00	8 750,00
7.7 Etudes préalables à l'augmentation du niveau de sûreté de la digue de Gère-Belosten	205 200,00	85 500,00	0,00	119 700,00	119 700,00
	982 700,00	367 000,00		615 700,00	480 400,00
<b>TOTAL ACTIONS PROPRES CCVO</b>					
	<b>1 626 528,00</b>	<b>662 705,49</b>	<b>119 471,85</b>	<b>844 350,67</b>	<b>520 100,00</b>

\* Le reliquat à la charge de la CCVO, pour les actions mutualisées est calculé en tenant compte de la participation financière des co-partenaires (SMGOAO, Département 64 et Département 40)





Par ailleurs et à titre indicatif, l'ensemble des actions du PAPI sur le sous-bassin du gave d'Oloron représente un montant total estimatif de 3 130 816,67 € HT soit 3 756 980,00 € TTC (annexe 1 : synthèse des actions du PEP au PAPI gave d'Oloron).

Ce montant total estimatif comprend les dépenses qui seront engagés par les propriétaires privés, les collectivités et les entreprises dans le cadre de la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis.

Le montant total de ces travaux est estimé à 523 750,00 € HT soit 628 500,00 € TTC sur les trois années du PEP au PAPI répartis sur les trois années du PEP au PAPI.

Ces travaux pourront être financés par le FPRNM de la manière suivante :

- 80% d'aide pour les privés
- 50% d'aide pour les bâtiments publics
- 40% d'aide pour les entreprises

Travaux RVPAPI/ TERRITOIRES GEMAPIEN	Habitations	Collectivités	Entreprises	TOTAL
Sur le territoire de la CCVO (Coût total)	225 000,00 €	7 500,00 €	15 000,00 €	<b>247 500,00€</b>
Sur le territoire de la CCVO (Reliquat)	45 000,00 € <i>20% du montant total</i>	3 750,00 € <i>50% du montant total</i>	9 000,00 € <i>60% du montant total</i>	<b>57 750,00 €</b>
Sur le territoire du SMGOAO (Coût total)	223 500,00 €	7 500,00 €	33 750,00 €	<b>264 750,00 €</b>
Sur le territoire du SMGOAO (Reliquat)	44 700,00 € <i>20% du montant total</i>	3 750,00 € <i>50% du montant total</i>	20 250,00 € <i>60% du montant total</i>	<b>68 700,00 €</b>
Sur le territoire du SIGOM (Coût total)	90 000,00 €	7 500,00 €	18 750,00 €	<b>116 250,00 €</b>
Sur le territoire du SIGOM (Reliquat)	18 000,00 € <i>20% du montant total</i>	3 750,00 € <i>50% du montant total</i>	11 250,00 € <i>60% du montant total</i>	<b>33 000,00 €</b>
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>538 500,00 €</b>	<b>22 500,00 €</b>	<b>67 500,00 €</b>	<b>628 500,00 €</b>
<b>TOTAL RELIQUATS</b>	<b>107 700,00 €</b>	<b>11 250,00 €</b>	<b>40 500,00 €</b>	<b>159 450,00 €</b>

**Tableau récapitulatif des montants totaux / reliquats de travaux**

**Planning prévisionnel :**

- Finalisation du dossier PEP : Juin 2024
- Transmission du dossier PEP pour instruction : Été 2024
- Engagement et Durée du PEP : Horizon 2025 / 3 ans (dès la validation du dossier par les services de l'Etat)

L'engagement de l'assemblée délibérante sur les actions présentées est un préalable indispensable à la mise en œuvre des actions.

Cet engagement permettra, sous réserve de la validation du dossier par les services de l'Etat, de bénéficier d'un accompagnement financier, via l'intervention du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour les actions éligibles inscrites dans le programme.

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) attribuant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ;

Vu les décrets n°2015-536 du 12 mai 2015 et 2019-895 du 28 août 2019 relatifs aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;

Vu l'instruction du gouvernement du 22 juin 2023 relative au dispositif de labellisation des programmes d'actions de prévention des inondations « PAPI 3 – juillet 2023 » ;

Vu la délibération n°2022-104 du Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau en date 7 juillet 2022, confirmant l'engagement de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau dans la démarche PAPI sur le sous-bassin versant du gave d'Oloron

Vu la convention cadre d'élaboration du PAPI de gave d'Oloron co-signée le 23 décembre 2022 ;

Vu la validation du comité de pilotage du PAPI des actions prévues dans le PEP en date du 12 décembre 2023 ;

Considérant la responsabilité des collectivités territoriales en termes de protection des biens et des personnes ;

Le Conseil Communautaire, **à la majorité (une abstention : M. Alain SANZ)**

- ADOPTE** Le présent rapport ;
- DECIDE** De s'engager dans la mise en œuvre du PEP au PAPI gave d'Oloron tant sur les actions propres à la CCVO que les opérations mutualisées à l'échelle du bassin versant du gave d'Oloron ;
- SOLLICITE** Les aides les plus élevées pour la réalisation des actions auprès des partenaires financiers ;
- DECIDE** De financer l'ensemble des opérations qui concerne la CCVO ;
- AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation du PEP ;
- DECIDE** D'inscrire les crédits nécessaires dans les prochains budgets en fonction de l'avancement de l'opération.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

